COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 13.10.2005
COM(2005) 486 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne des personnes handicapées 2003 (présentée par la Commission européenne conformément à l'article 13 de la décision 2001/903/CE du Conseil)

{SEC(2005) 1252}

TABLE DES MATIÈRES

Mise en œuvre et actions clés au niveau de l'Union européenne 3

Mise en œuvre et actions clés au niveau national 7

Principaux résultats de la campagne AEPH 9

Annex 1: Background 11

Annex 2: Financial issues 13

Annex 3: Detailed breakdown of expenditure commitments in 2002 and 2003 (Budget Line 04 04 05 ex B5 806) 14

Annex 4: Overall assessment and long-term policy outlook 15

Annex 5: External evaluation of the EYPD Campaign 16

Mise en œuvre et actions clés au niveau de l'Union européenne

La définition de priorités pour la campagne AEPH et pour la mise en œuvre de celle-ci au niveau de l'Union européenne s'est révélée un processus complexe. Elle a nécessité un degré élevé de coordination entre les échelons de l'UE et des États membres, ainsi que l'intervention de plusieurs partenaires clés, en particulier le Forum européen des personnes handicapées, qui est l'organisation faîtière non gouvernementale représentant les personnes handicapées au niveau européen. Les personnes handicapées et leurs représentants devaient être associés à tous les aspects de la conception et de la réalisation de la campagne AEPH : leur participation, qui constitue un principe fondamental dans le domaine du handicap, faisait partie intégrante de la façon dont la Commission envisageait l'Année.

Étant donné que la dynamique visant à établir une Année européenne des personnes handicapées était venue en grande partie des personnes handicapées elles-mêmes et après l'action menée en ce sens par le Forum européen des personnes handicapées, la Commission a intensifié ses relations avec ce dernier en 2002 et amplement consulté cette organisation, et d'autres, pendant ses travaux de préparation et tout au long de l'année 2003. Ainsi, les opinions des personnes handicapées ont été prises en considération et leurs propres représentants ont pu élaborer les principaux messages à faire passer. La Commission souhaitait également mettre la campagne AEPH à profit pour promouvoir sa conception du handicap et souligner les problèmes de fond sur lesquels elle se penchait au niveau de l'UE. La flexibilité de l'approche adoptée pour l'AEPH et le sentiment d'être partie prenante engendré par la structure décentralisée ont créé une marge de manœuvre suffisante, dans le cadre de la campagne, pour que toutes les organisations puissent avancer leurs points de vue, sans que ceux-ci ne coïncident nécessairement.

Pour encadrer la mise en œuvre et l'évolution de l'AEPH, la Commission, en coopération avec ses organisations partenaires (principalement le Forum européen des personnes handicapées), a lancé une campagne spécifique d'information et de promotion. Cette campagne visait essentiellement à assigner une identité claire à l'AEPH, tant sur le plan visuel que par un message qui renforcerait non seulement le caractère communautaire de l'initiative, mais aussi les actions menées aux niveaux local, régional et national. La campagne a été gérée par la société de conseil en relations publiques Ogilvy.

La campagne s'articulait autour d'une marche, s'étalant sur une année, effectuée par des personnes handicapées dans toute l'Europe. Le principe était le suivant : étant donné que les droits des personnes handicapées s'inscrivent dans les droits de l'homme, ces personnes devraient être mises en première ligne de la campagne pour le changement. En évitant une campagne de promotion traditionnelle orchestrée de l'extérieur, la Commission s'est efforcée de faire en sorte que les personnes handicapées « s'approprient » le concept de l'AEPH, en veillant à ce qu'elles soient directement associées à la promotion de la campagne et en encourageant leur mobilisation et leur participation. La campagne a été placée sous le slogan « Tous à bord », créé pour souligner le caractère participatif de l'AEPH, qui a encore été renforcé par un bus de campagne se déplaçant de pays en pays en 2003. Le bus mettait en évidence la nature européenne de la campagne, en faisant la jonction entre tous les messages et campagnes nationaux, et en soulignant le fait que le handicap est une question qui concerne l'ensemble de l'Union européenne, malgré certaines différences intrinsèques entre les pays

participants. Au cours de l'année 2003, le bus de campagne a été présent à 211 manifestations organisées dans 181 villes de seize pays, et a parcouru une distance de 45 000 km.

Le logo choisi pour la campagne était reconnaissable et clairement identifiable. Il était facilement accessible à partir de plusieurs sites internet, dans les vingt langues actuelles de la Communauté, ainsi qu'en bulgare, en roumain et en turc. Les règles fixées pour la campagne prévoyaient d'encourager l'utilisation du logo par l'ensemble des organisations et des particuliers désireux de participer à la campagne AEPH.

Pour soutenir toute la campagne AEPH et offrir une source d'information aux organisations et aux particuliers désireux de participer à l'AEPH, un site web a été mis sur pied à l'échelon communautaire. Ce site (www.eypd2003.org) était pleinement interactif et facilement accessible[1], et l'ensemble des aspects et fonctions essentiels étaient disponibles dans toutes les langues de la Communauté. À la différence de précédentes campagnes menées pour des Années européennes, le site permettait la création de pages par des tiers souhaitant faire connaître des actions ou événements, charger des documents et établir des contacts. Des personnes qui n'auraient pas disposé des infrastructures nécessaires en temps normal ont ainsi pu être présentes sur l'Internet pendant la durée de l'AEPH. Outre des informations de base sur l'AEPH, le site contenait également des liens vers les sites officiels AEPH des pays participants, ainsi qu'une section agenda et photos, alimentée quotidiennement par des nouvelles de la marche et du bus AEPH.

La Commission a également lancé deux appels de propositions à l'échelon communautaire. Le premier concernait des campagnes d'information au niveau de l'UE, en vue de soutenir la campagne principale AEPH, et s'adressait à des populations spécifiques au sein du groupe cible général de la campagne. On peut citer, à titre d'exemple, une campagne novatrice mise en place par l'Union européenne des sourds[2], qui a créé un site web spécial pour l'AEPH, contenant des informations dans les principales langues des signes des pays participants. Le deuxième appel portait sur des projets transnationaux : la Commission a soutenu financièrement un petit nombre de grands projets, ce qui a permis aux bénéficiaires de plusieurs États membres d'organiser conjointement un projet ayant pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de l'AEPH.

Une autre action centrale que la Commission a réalisée au niveau de l'UE pour soutenir l'AEPH résidait dans le programme de participation des entreprises. Soutenu par Ogilvy, le contractant pour les relations publiques, ce programme visait à amener de grandes sociétés à s'associer à la campagne AEPH, en leur permettant de participer à une initiative unique et en les encourageant à faire mieux connaître et à soutenir l'AEPH, ainsi qu'à entreprendre des actions spécifiques. Le but était de renforcer des attitudes positives existantes à l'égard du handicap et d'agir de manière socialement responsable vis-à-vis des personnes handicapées, en favorisant les possibilités d'emploi et de formation, en développant des produits et des services obéissant au principe de « conception pour tous », en améliorant l'accessibilité, etc.

Même si la responsabilité de surveiller le déroulement de la campagne et des actions AEPH au niveau de l'UE incombait à la direction générale de l'Emploi et des affaires sociales de la Commission, il a été possible de mobiliser l'ensemble des services dont les travaux avaient un

---

[1] Norme WAI-AA – il n'a pas été possible, compte tenu des ressources disponibles et de la nature interactive du site, d'atteindre le niveau AAA.

[2] http://www.eudeaf2003.org/

lien quelconque avec les questions de handicap et de faire en sorte que l'AEPH soit inscrite parmi les priorités d'action en 2003. Cela résultait, en particulier, de l'attachement de divers commissaires et directions générales à la réalisation des objectifs de l'AEPH et du souhait d'intégrer les questions de handicap dans l'ensemble des politiques. On peut citer, à titre d'exemple, l'augmentation de l'aide financière accordée à certains projets au titre de différents programmes d'action dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et de la culture, l'adoption par la Commission d'une version révisée du Code de bonne conduite pour l'emploi des personnes handicapées (C(2003)4362), des actions ayant trait aux relations avec les pays, alors candidats, axées sur les questions de handicap, ainsi qu'un certain nombre d'actions relevant de la politique de la société de l'information, notamment une conférence sur l'e-accessibilité[3]. Ce dernier thème a également été abordé sous l'angle de la recherche technique par le Centre commun de recherche de la Commission européenne. La majeure partie de ces travaux ont été coordonnés avec succès par un groupe interservices sur les questions de handicap, garantissant une complémentarité optimale entre différents domaines d'action de la Communauté.

Afin de renforcer les messages clés et de démontrer l'engagement de l'Union européenne, la campagne AEPH a constitué une composante centrale de nombreuses manifestations et conférences européennes de grande envergure, qui portaient exclusivement sur des questions liées au handicap ou qui traitaient certains aspects relatifs aux personnes handicapées dans le cadre d'un programme plus large. C'était le cas, par exemple, de la semaine européenne de la mobilité 2003[4], axée sur les problèmes d'accessibilité rencontrés par les personnes handicapées. Les agences de l'Union européenne ont elles aussi été associées à l'AEPH et entrepris des actions spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Année[5]. Plusieurs institutions européennes ont également apporté leur concours à l'AEPH, par des actions (telles que des sites web accessibles depuis peu ou des études relatives à l'accessibilité de leurs bâtiments) ou des manifestations spécifiques. On peut notamment citer le « Parlement européen des personnes handicapées », accueilli par le Parlement européen[6] et organisé avec l'aide du Forum européen des personnes handicapées et de la Commission ; une conférence, organisée par le Comité des régions, sur la dimension régionale de la politique des personnes handicapées[7] ainsi qu'un séminaire, organisé par le Comité économique et social européen, sur l'intégration des personnes handicapées dans la société européenne et le monde du travail[8]. D'autres organisations européennes ont également apporté leur propre contribution à l'AEPH par des actions et événements spécifiques. L'Agence européenne pour le développement de l'éducation pour les élèves à besoins spécifiques (EADSNE), soutenue par la DG EAC, a organisé une audition, au Parlement européen, de jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux. Des jeunes issus de 22 pays ont eu la possibilité d'exprimer leurs sentiments, leurs idées et leurs souhaits concernant leur éducation et leur avenir. L'audition s'est accompagnée d'une exposition de matériels didactiques et d'informations présentés par des représentants de

---

3 http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/03/1375&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en
http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/03/1183&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en
http://voice.jrc.it/events/ev2003/eaccessibility/_eaccessibility_en.htm

4 http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/03/1240&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en

5 http://europe.osha.eu.int/good_practice/person/disability/index.php/topicdocument_country_view?

6 http://www.europarl.eu.int/comparl/empl/conferences/20031110/default_fr.htm

7 http://www.cor.eu.int/document/fr/rioja_16_17_dec.pdf

8 http://www.esc.eu.int/pages/en/acs/events/28_11_03_disabilities/final_programme_en.pdf

projets spécialement invités, de la Communauté européenne (programmes Leonardo, Jeunesse, Minerva et Grundtvig), ainsi que de l'EADSNE et de l'Unesco. Europe 21 a organisé une manifestation consacrée à la responsabilité des entreprises et aux questions de handicap[9] et les organismes européens de normalisation se sont penchés, lors d'une conférence, sur la manière dont leurs travaux pourraient contribuer à promouvoir l'accessibilité pour tous[10][11][12]. Ce ne sont que quelques exemples parmi les centaines d'actions et de manifestations spécifiques qui se sont déroulées à l'échelon de l'UE.

Pour coordonner un grand nombre de ces différentes activités et, en particulier, pour combiner les actions réalisées au niveau de l'UE avec les initiatives et campagnes menées spécifiquement à l'échelon national pour l'AEPH, la Commission a mis sur pied un comité consultatif dès janvier 2002. Ce comité a poursuivi ses travaux jusqu'à la fin de l'année 2004. Ceux-ci ont consisté à coordonner la préparation des mesures et de l'aide financière pour l'AEPH, à surveiller la campagne d'information et de promotion de l'AEPH, et à élaborer les messages clés concernant les questions de handicap. Il était composé de représentants des pays participants, d'observateurs des dix pays alors candidats, de représentants du Forum européen des personnes handicapées[13] et d'autres partenaires concernés, tels que l'Association européenne des prestataires de services pour personnes handicapées[14]. Les partenaires sociaux ont été invités à faire partie de ce comité, mais ont décliné l'invitation.

Le comité a pris des décisions de première importance concernant l'octroi de subventions globales aux pays participants pour soutenir le cofinancement de projets et d'actions AEPH, a approuvé des éléments clés de la campagne, tels que le choix du logo (qui, pour la première fois dans une campagne de l'UE, a été effectué par un vote sur Internet) et les articles promotionnels, et a adopté une série de critères communs pour la sélection des projets à cofinancer, afin de garantir la prise en compte des objectifs fondamentaux de l'AEPH énoncés dans la décision du Conseil. Il s'agissait également d'assurer l'égalité de traitement entre les personnes sollicitant un cofinancement dans différents pays participants. Les membres du comité ont aussi assuré une fonction de liaison entre la mise en œuvre de l'AEPH au niveau de l'UE et sa mise en œuvre à l'échelon national, notamment en établissant une synergie avec les travaux des organismes nationaux de coordination. Le comité a pu coopérer étroitement avec les deux présidences de l'UE (Italie et Grèce) en 2003 et doter ainsi la campagne AEPH d'un profil politique clair dans le cadre des actions des présidences.

Le comité a joué un rôle essentiel dans le succès de l'AEPH, en travaillant principalement sur le mode du consensus pour toutes les décisions centrales et en bénéficiant de l'expérience et de l'engagement de tous ceux qui ont participé à ses travaux. Cela a exigé une contribution et une mobilisation importantes de la part de tous ses membres, tout au long des activités de préparation, d'exécution et de suivi de l'AEPH.

---

9 http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/02/623

10 http://www.cenelec.org/NR/exeres/09E16A1B-E757-4F85-B542-872A21C7C15F.htm

11 http://www.cenorm.be/cenorm/news/pressreleases/guidelines.asp

12 http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/03/161

13 http://www.edf-feph.org/

14 http://www.easpd.org/

Mise en œuvre et actions clés au niveau national

Au niveau national, les pays participants étaient tenus de mettre sur pied un organisme national de coordination. Conformément à la décision du Conseil établissant l'AEPH, il incombait à cet organisme d'élaborer des stratégies/priorités nationales pour l'AEPH, de surveiller l'exécution de la subvention globale, de veiller à ce que les personnes handicapées participent aux processus de prise de décision et de gérer l'appel de propositions concernant l'octroi d'une aide financière à des actions spécifiques destinées à soutenir l'AEPH. En 2002, les organismes nationaux de coordination ont joué un rôle important dans la réalisation des actions préparatoires, la sensibilisation aux objectifs de l'AEPH et, dans la majorité des cas, l'organisation d'un événement de lancement national en 2003. Dans la plupart des pays participants, l'organisme de coordination était lié à un ministère national ou implanté au sein d'un ministère national. Dans tous les pays, des représentants des personnes handicapées ont fait partie de ces organismes, comme l'exige la décision du Conseil.

Les travaux de ces organismes nationaux se sont révélés essentiels, tant pour assurer la réussite de la campagne AEPH que pour élargir la marge de manœuvre concernant l'adaptation de l'AEPH au contexte national et à la situation spécifique des personnes handicapées. La structure des organismes nationaux de coordination variait considérablement d'un pays à l'autre. Certains ont opté pour des organismes relativement grands, comptant des représentants de nombreux groupes d'intérêt différents. D'autres pays ont préféré se concentrer sur la participation d'un certain nombre de personnes clés possédant une expérience spécifique dans les questions de handicap. Souvent, les organismes nationaux étaient soutenus par des groupes locaux et régionaux spécialement créés pour intégrer la campagne AEPH, afin de maximiser la sensibilisation au niveau local et d'encourager les organisations de personnes handicapées, en particulier, à participer activement à l'AEPH.

L'évaluation externe de l'AEPH confirme l'engagement considérable des membres des organismes nationaux de coordination, dont beaucoup ont travaillé gratuitement, ainsi que leur contribution essentielle à la réalisation des objectifs de l'Année, au niveau le plus proche possible du citoyen. Beaucoup ont dû s'acquitter de leurs tâches avec des ressources limitées et faire face à un grand nombre de demandes de participation à la campagne. Plusieurs pays participants ont établi des comités locaux spécifiques pour soutenir les programmes et activités tout au long de l'Année et assurer la participation d'importantes organisations de personnes handicapées. La majorité des personnes consultées au sein des organismes de coordination ont estimé qu'associer les personnes handicapées de cette manière ouvrirait la voie à une coopération accrue entre les organisations de personnes handicapées et les gouvernements. En outre, de nombreux pays ont choisi d'intégrer dans les organismes de coordination des organisations dépendant d'autorités locales et des représentants des partenaires sociaux au niveau national. À l'instar de la situation au niveau communautaire, la participation des entreprises a été encouragée à l'échelon national dans certains pays. Dans d'autres pays, les organismes nationaux de coordination ont compté dans leurs rangs des représentants d'associations artistiques et d'organismes associatifs et, dans d'autres encore, des partis politiques.

Dans tous les pays participants, des appels de propositions ont été lancés pour encourager les promoteurs de projets à solliciter un cofinancement destiné à soutenir des actions et mesures spécifiques conformes aux différents objectifs de l'AEPH. À nouveau, l'approche a varié selon les pays. Certains ont privilégié des projets de grande envergure, à caractère souvent

régional ou national, pour atteindre un effet précis. D'autres se sont concentrés sur de plus petits projets locaux, permettant ainsi à un plus grand nombre d'organisations de participer à l'AEPH. Plusieurs milliers de demandes de prise en compte de projets ont été reçus dans la plupart des pays et près de 800 projets ont bénéficié des fonds alloués par l'UE à l'AEPH. Néanmoins, de nombreux pays ont choisi d'octroyer des fonds supplémentaires pour soutenir d'autres projets et l'évaluation externe a montré que, dans un grand nombre de pays, les projets qui n'ont pas pu recevoir de fonds communautaires et/ou nationaux ont pu obtenir un financement par d'autres voies. En outre, les ressources provenant d'autres actions et programmes de l'UE ont augmenté l'aide financière disponible. L'approche décentralisée a ainsi permis de dégager un soutien financier considérable pour l'AEPH et renforcé le sentiment d'être partie prenante à la campagne. Pour la Commission, cette approche a posé certains problèmes de coordination, vu la nécessité de s'adapter à l'approche spécifique de chaque pays participant. L'approche décentralisée a également rendu l'établissement de projets transnationaux très difficile, étant donné qu'il fallait tenir compte de systèmes de financement et de priorités différents dans chaque pays. Toutefois, les représentants des organismes de coordination se sont montrés très satisfaits du mécanisme d'exécution et de la structure décentralisée adoptée pour l'AEPH, ainsi que de la coordination assurée par la Commission.

Une autre tâche essentielle accomplie par la plupart des organismes nationaux de coordination a consisté à contribuer à organiser l'itinéraire du bus AEPH lors de son passage dans chaque pays participant. Beaucoup ont fait en sorte que le bus soit présent à des manifestations AEPH spécifiques ou à des actions organisées de manière à coïncider avec son passage. Outre les milliers de spectateurs et de participants touchés par ces manifestations, le bus a suscité un intérêt médiatique particulier ; plusieurs milliers d'articles et de reportages télévisés y ont, par exemple, été consacrés. La Commission a également recruté, dans chaque pays, des assistants de campagne qui assumaient la responsabilité globale du bus et de son itinéraire pendant sa présence sur le territoire du pays en question. La majorité de ces assistants de campagne ont été désignés par le Forum européen des personnes handicapées. La société de relations publiques sous contrat avec la Commission a organisé une formation spécifique pour les aider à bénéficier autant que possible de la présence du bus. Pour assurer une promotion maximale de la campagne, la plupart des pays participants ont également créé des sites web nationaux spéciaux, contenant un lien vers le site web principal de l'AEPH et des informations spécialement destinées au public national. De plus, la Commission a mis sur pied un réseau médias dans les États membres, dans le cadre duquel un groupe d'experts soutenait les activités médias de l'organisme national de coordination et assurait la promotion de la campagne AEPH.

L'évaluation externe de l'AEPH montre clairement que le choix d'une approche décentralisée a augmenté l'efficacité et les résultats de la campagne et amplifié les répercussions globales de l'Année à l'échelon national. Dans le même temps, la dimension communautaire globale a été préservée, par les critères communs fixés pour la sélection des propositions, le logo et le slogan de l'AEPH, et le bus AEPH. Comme indiqué ci-dessous, l'ancrage national d'une grande partie de la campagne a également contribué à maximiser les retombées financières de l'Année, en permettant à des milliers d'organisations d'y participer et d'apporter leur propre contribution à la réalisation de ses objectifs.

Principaux résultats de la campagne AEPH

L'un des enjeux centraux de la campagne AEPH était de renforcer la compréhension et l'acceptation des principales questions relatives au handicap. Dans le cadre d'un sondage d'opinion sur l'AEPH réalisé en septembre 2003 pour le compte de la Commission[15], les citoyens de l'UE ont été invités à donner leur avis sur les handicaps dans le contexte de l'AEPH. Ce sondage a révélé qu'un tiers de la population de l'UE avait connaissance de l'AEPH et de sa finalité. Compte tenu de la nature de cette campagne et des ressources disponibles aux niveaux national et européen pour la mener à bien, ainsi que du nombre de manifestations internationales qui ont capté l'attention du public en 2003, ce pourcentage peut être considéré comme un résultat très positif.

Le voyage du bus de campagne dans toute l'Union s'est révélé un élément central, qui a réussi à faire ressortir la nature européenne de la campagne AEPH. Il a offert aux personnes handicapées et à leurs organisations un outil précieux pour promouvoir et mettre en évidence leurs actions, ainsi que pour susciter une attention considérable des médias à leur égard. En a témoigné, par exemple, le grand nombre d'articles de presse où il était question du bus. Le bus a également donné de bons résultats dans le sens où il est parvenu à toucher de nombreuses petites villes dans les pays participants et à faire passer un message auprès d'un public qui n'est pas souvent concerné directement par de telles campagnes européennes.

En ce qui concerne le volume médiatique, l'analyse réalisée pour le compte de la Commission, qui a spécialement examiné les médias imprimés et l'Internet, a montré que la couverture des questions de handicap, à l'échelle communautaire, avait été multipliée en 2003 par un nombre compris entre trois et plus de dix. La résonance médiatique dans les États membres a augmenté en moyenne d'un peu plus de 600%, la campagne AEPH étant explicitement mentionnée dans plus de la moitié des informations diffusées. En outre, le site web de l'AEPH est apparu comme un outil précieux et un support important pour la campagne, près de 40% de la couverture médiatique faisant appel à des matériels, des logos ou des photos provenant du site et plus de la moitié de la couverture médiatique mentionnant le site ou donnant son adresse. Une situation similaire a été observée au niveau national, surtout en ce qui concerne les sites nationaux sur l'AEPH. D'autres données relatives au site officiel de l'AEPH confirment son succès, avec une moyenne de 2 000 visites uniques par jour et plus de 500 000 visites uniques en 2003.

Le programme de participation des entreprises peut également être considéré comme un résultat positif de l'AEPH. Il est clair que, pour bon nombre d'entreprises participantes, il a induit un intérêt durable pour les questions de handicap ou renforcé un intérêt existant. À cet égard, diverses entreprises ayant participé au programme ont décidé de poursuivre leur coopération dans ce domaine dans le cadre d'un réseau au niveau européen.

À l'échelon national, l'adhésion à l'approche décentralisée, comprenant l'élaboration de priorités nationales pour l'AEPH et des mesures visant à assurer la participation des personnes handicapées tout au long de la campagne, peut être considérée comme un résultat essentiel et l'un des principaux facteurs de réussite de cette campagne. Ces travaux de coopération et de

---

15 http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/index/eurobar_highlights_fr.pdf

consultation ne vont pas cesser, pour la plupart, car un grand nombre d'organismes qui se sont formés, ou qui existaient mais se sont développés en 2003, ont décidé de poursuivre leurs travaux au-delà de 2003. Les données soumises par les pays participants concernant les projets qui ont bénéficié d'une aide pendant l'AEPH, par un financement communautaire, un financement national, une combinaison des deux, ou un financement provenant d'autres sources, ont fait apparaître des résultats particulièrement positifs. Dans quelques pays, certains de ces projets continueront à recevoir un financement après 2003. L'approche décentralisée en matière de financement adoptée par la Commission en coopération avec les pays participants a clairement eu un effet de levier particulièrement important dans le cadre de la campagne.

Compte tenu de l'approche décentralisée de l'AEPH et des responsabilités assumées aux niveaux national, régional et local pour la mise en œuvre des actions et des mesures, il serait impossible d'énumérer ou de décrire les résultats concrets de cette campagne. Plusieurs milliers de résultats similaires ont été enregistrés dans les divers pays participants et au-delà de leurs frontières. Ils se présentent sous différentes formes :

- nouveaux partenariats entre organismes publics, organismes privés et organisations non gouvernementales

- engagements, pris par les organismes et organisations soucieux d'intégrer les questions de handicap dans l'ensemble des politiques, à promouvoir les droits, la participation et l'inclusion des personnes handicapées dans toute une série de domaines (emploi, formation, enseignement, culture, sport, politique, etc.)

- actions destinées à faire mieux connaître et mieux comprendre les questions de handicap

- mesures visant à améliorer l'accessibilité physique de l'environnement bâti, y compris les systèmes de transport

- mesures ayant pour but d'améliorer l'accès à la société de l'information et de combattre l'exclusion de cette dernière, ainsi que de promouvoir une meilleure e-accessibilité

- nouvelles dispositions législatives nationales visant à protéger les droits des personnes handicapées et à promouvoir la non-discrimination

- établissement de rapports réguliers sur les questions de handicap à différents niveaux

- mise en place de mesures destinées à mieux soutenir les familles de personnes handicapées.

À cet égard, l'AEPH a atteint ses objectifs de sensibilisation, d'échange et de diffusion de bonnes pratiques, et de renforcement de la coopération entre les diverses parties prenantes.

Annex 1: Background

2003 was designated the European Year of People with Disabilities (EYPD) by the European Union[16], with the aim of raising awareness about the rights of the EU's disabled citizens to participate fully and equally within society. The EYPD was also about laying the foundation for action over the longer term and providing a new political impetus across Europe to achieve equality of rights for people with disabilities.

All of the then 15 EU Member States formally participated in the EYPD, together with Norway, Iceland and, latterly, Liechtenstein (hereinafter "the participating countries"), and its overall implementation in the EU Member States and the EEA countries was the responsibility of the European Commission. Although no formal requests to participate were received from the then candidate countries for EU accession, many of these countries and other states beyond, such as Switzerland, Turkey, Romania and Bulgaria, developed campaigns and undertook a wide range of activities and actions in support of the EYPD.

In contrast to previous European Years, the Commission proposed that much of the responsibility for the implementation of the EYPD should be decentralised to the level of the participating countries. To this end, each country was required to appoint and set up a national coordinating body, composed of a representative range of organisations representing people with disabilities and other relevant stakeholders. Much of the EU funding made available to support the actions and activities undertaken in the EYPD was awarded directly to national authorities to be spent in cooperation with the national coordinating body.

Although the main target audience of the EYPD campaign was the public at large, from the outset the Commission was committed to ensuring that 2003 should be a year *of* and not *for* people with disabilities. In all the key decisions and actions carried out during the EYPD, the involvement of people with disabilities themselves, at all levels, was of crucial importance. The Commission therefore ensured that representatives of people with disabilities at European level were involved in the development of priorities for the EYPD, the actions to be supported and the main messages for the campaign. At national level, the participating countries had to ensure that representatives of people with disabilities were part of the national coordinating body, and in particular that preference was given to organisations representing or defending the rights of people with disabilities when awarding co-funding. One of the aims of the EYPD campaign was to ensure that people with disabilities realised that 2003 was their year, during which they could become involved so as to guarantee that the issues of most interest to them were high on the political agenda.

The EYPD budget at EU level was initially agreed at €12 million. However, following a budgetary amendment adopted by the European Parliament in December 2002, a further €780 000 was added to the EU budget allocated for this action. Together with the contribution from the EEA countries, the final budget for the EYPD was almost €12.977 million.

At EU level, the Commission established an advisory committee (the "Disability Advisory Committee"), composed of official representatives of the participating countries, representatives of European disability organisations and other organisations concerned. The social partners at EU level were also invited to sit on this committee. At EU level, the

---

16 Council Decision of 3 December 2001 (2001/903/EC)

Commission also contracted and managed an EU-wide promotional campaign, which sought to create an overall identity for the Year, to mobilise all key stakeholders and to support the campaigns developed at national level.

At national level, in line with the specific priorities they adopted, the national coordinating bodies had responsibility for using EU co-funding to promote the aims of the EYPD and to support projects at local, regional, national and transnational level. Additionally, the Commission awarded funding to participating countries to organise launch events at the start of 2003, and additionally to the two countries holding the EU Presidency in 2003 (Greece and Italy) for the EYPD opening and closing events and a conference on the media and disability.

Overall, it can be considered that the EYPD was successful. The campaign was able to mobilise large numbers of organisations and individuals across Europe in support of the aims of the EYPD and it acted as a catalyst for, or in support of, a number of major actions and policy measures. These served to create a vast amount of general awareness about the rights of the EU's disabled citizens and increase the visibility of issues related to disability. This was reflected especially in the media coverage of disability issues in general and the EYPD campaign in particular, through the written press and through television and radio coverage. Moreover, the global grants awarded to each participating country to support projects had a particularly important leverage effect, generating huge interest in undertaking actions during 2003 and creating a 'snowball' effect as envisaged in the original Commission proposal.

Annex 2: Financial issues

As stated above, an amount of almost € 13 million was made available from the Community budget to support actions and activities for the EYPD. Almost two thirds of this amount was passed directly to the participating countries in the form of the global grants awarded to each country to co-finance projects and actions at national, regional and local level, or to support the national launch events, opening and closing events (organised by the EU Presidency countries) and one thematic conference. In accordance with the Council Decision, this funding was awarded to the designated authority in each participating country – a public-law body nominated by the state to take responsibility for managing the funds awarded. In most countries, the designated authority was the ministry with the main policymaking responsibility for disability issues.

In accordance with the Council Decision, all Community funds awarded as global grants and for national launch events could be used to finance up to 50 percent of the eligible costs of actions. Community funds awarded for the opening and closing events and thematic conference did not represent more than 80 percent of the total eligible costs. In order to manage the Community funds awarded as global grants, a funding agreement was signed between the Commission and each designated authority, setting out the measures to be implemented, the criteria for choosing beneficiaries, the conditions and rates of assistance, and the arrangements for monitoring, evaluating and controlling the use of the global grant.

Generally, Community co-funding for projects in the participating countries was significantly less than 50 percent. In fact, the average across the 17 participating countries was around 20 percent. The other main sources of funding at national level were the national, regional and local authorities. In some of the participating countries, the designated authority required project beneficiaries to supply the additional funding either from their own resources or from other sources, such as sponsoring.

From figures supplied to the external EYPD evaluators[17] it appears that for every 1 euro from the Community budget 4.5 euros were invested at national level in specific EYPD projects. Given the very large number of projects submitted in many of the participating countries, it is clear that limiting the EU financing rate to a maximum of 50 percent was a positive and effective approach in this particular instance.

At EU level, the Commission took responsibility for managing all the calls for tenders and calls for proposals for actions at EU level (with the exception of the Presidency and Media conferences). The overall commitment rate achieved for all actions supported from the Community budget was 98 percent (see annex 1).

[17] Rambøll management – see annex 2

Annex 3: Detailed breakdown of expenditure commitments in 2002 and 2003 (Budget Line 04 04 05 ex B5 806)

	Description	**Amount (in €1000)**
Total EU contribution to co-financed projects and actions in the participating countries		**8,299**
	Global grants	6,686
	National Launch events	685
	Opening ceremony	300
	Media and Disability Conference	228
	Closing ceremony	400
Total EU contributions to co-financed projects at EU level		**1,144**
	NGO information campaigns	337
	Transnational Projects	582
	Parliament of Disabled Persons	225
Total EU contributions to promotional activities		**2,403**
	EU Information and Promotional Campaign	2,400
	EDDP Postcards	3
Total EU spend on evaluation and study activities		**809**
	Evaluation of the European Year	194
	Eurobarometer survey	165
	Study on situation of disabled people in institutions	450
GRAND TOTAL		12,655

Annex 4: Overall assessment and long-term policy outlook

Through the EYPD campaign, the Commission wanted not just to draw attention to all the barriers that persons with disabilities face, but also to identify new ways of overcoming barriers, as well as new methods and approaches to do so. As part of its follow-up to the EYPD and in order to ensure the production of sustainable results beyond 2003, the Commission adopted the Communication on the policy follow-up to the EYPD – 'Equal opportunities for people with disabilities: A European Action Plan'[18]. In particular, the Communication puts forward an Action Plan for the Commission with a time horizon of 2010.

The objective of the Action Plan is to provide a reference point and a framework for mainstreaming of disability rights and issues into relevant Community policies and for developing practical measures in crucial areas to enhance the integration of people with disabilities. In this respect, the Commission has made a specific commitment to ensuring that the impetus created by the EYPD will continue well beyond 2003, and has delivered its own considerable contribution to ensuring the longer-term policy effects of many of the key objectives of the EYPD. Building on the contributions of a large number of Commission departments during 2003, supported by the Commission's Disability Inter-service Group, the work to integrate a mainstreamed approach on disability issues across Community action and to enable people with disabilities to participate equally in Community programmes and initiatives will continue. Moreover, the momentum created since 2003 has certainly contributed to raise awareness on disability issues in the scientific community and is triggering high quality research proposals.

The EYPD campaign has also succeeded in underscoring the European dimension of disability issues (through the very strong EU identity of the campaign, the march and bus route through all the participating countries). Across the whole EU, disabled people have used the EYPD campaign to put the issues of most concern high up the political agenda and in the forefront of the public mind. In many of the participating countries, particularly through the considerable media coverage of disability in 2003 and the strong and positive images portrayed, disability and the situation of people with disabilities has been, for the first time, a major subject of attention and a high level of public awareness has been achieved. This has reinforced the messages at all levels that disability does not mean inability, nor does it equate to lack of ability.

As indicated in the Commission's Communication on the follow-up to the EYPD, all of the then Member States adopted new legislation or developed the new policy measures which were implemented or announced in 2003. These concern not only the updating of existing laws and the passing of new ones, but also the promotion of new approaches, innovative methods and positive measures. It is clear that the EYPD has provided the impetus in Member States for new policy developments towards achieving equal opportunities for people with disabilities, triggering a definitive shift towards more pro-active measures in favour of people with disabilities, while laying the foundations on which future long-term action can be built.

---

[18] http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2003/oct/com650_final_en.html

Annex 5: External evaluation of the EYPD Campaign

The Commission engaged an external contractor to evaluate the EYPD campaign. In view of the decentralised approach to the EYPD, this was a particularly difficult task. The very nature of a transfer of responsibility to the national level, and the efforts made by those involved at all levels to encourage ownership of the EYPD and mobilise the largest possible number of organisations and individuals in the campaign, meant that it was not possible to monitor the implementation or impact of these actions directly and individually. Therefore, the methodology adopted for the external evaluation required by the Council Decision was to analyse all the key products of the EYPD campaign and interview many of the key players at EU and national levels. The evaluator also undertook a number of case studies, looking at the approach to the EYPD in some of the participating countries or specific actions at European level, and circulated a questionnaire to all of the projects which received EU co-funding. The summary of the evaluation report is attached in Annex 2 below.

The overall conclusion of the evaluation was that the approach taken with respect to the establishment of an overall EU campaign with decentralisation of some of the implementation of the EYPD to national level was the correct one. This, in particular, allowed the EU to address and focus on many of the challenges which people with disabilities still face on a daily basis in all participating countries. At the same time, the approach helped to create a campaign that was very relevant and appropriate within its broad overall objectives, while addressing national priorities and the evolving needs within the participating countries. The evaluation concludes that the approach also allowed maximum involvement by people with disabilities in the EYPD and supported the prioritisation of resources in line with the key issues identified at national level. However, it is clear that overall resources to support the EYPD campaign were often limited and the backing of a number of key EU and national organisations and individuals was vital to the success of the campaign.

The evaluation report also found that the EYPD campaign acted as an important lever for disability issues at different levels, as it was able to influence and define actions, prompt various decision-makers to focus upon disability issues and put disability higher up the political agendas. However, the evaluators consider that attention should have been focused more on highlighting good practice and innovation, and on identifying ways in which actions could be replicated and transferred to other contexts. The report also established that all key players in the implementation of the EYPD (the Commission, disability organisations, national coordinating bodies, government authorities etc) implemented it in line with the Council Decision establishing the EYPD and, given the limited human and financial resources available at different levels, managed to achieve the participation of a wide variety of stakeholders including national, regional and local authorities, social partners, and most importantly disability organisations and other NGOs. The report notes a similar involvement, especially of disability organisations, in the projects co-financed from the Community budget. Finally, the report concludes that the decentralised approach and delivery mechanism adopted by the Commission was a strong vehicle and a significant factor in the success of the EYPD campaign.